



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2012

L'an deux mil douze et le **vingt neuf juin à 20 heures 30**, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christiane THIBERT, Maire.

Présents : Mmes Christiane THIBERT, Colette BERGER, Patricia DUBOIS, Solange DUMAS, Nicole NAVARRO, Mrs Franck FURTIN, Christian HARTWICH, Benoit JABOULET et Dominique VIOT.

Absents représentés :

Claude ROLLIN donne pouvoir à Nicole NAVARRO

Jean-Pierre BOURGEOIS donne pouvoir à Solange DUMAS

Absent excusé : Michel ARIES

Absent : Pascal GUILLON

Secrétaire de séance Dominique VIOT

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Présents et représentés : **11**

Date de la convocation : 25 juin 2012

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Dominique Viot a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de séance du 27 avril est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 29 juin 2012.

Ordre du jour

- Demande de subvention au titre de la Dotation Territoriale 2013 pour la rénovation du bâtiment mairie/école/salle des fêtes
- Approbation du Plan Local d'Urbanisme

En début de séance, Madame le Maire demande d'ajouter la délibération suivante :

Délibérations :

Objet : N°24 Remboursement des frais de déplacement des agents communaux

Le Maire expose au Conseil municipal que certains agents sont amenés à utiliser leur véhicule personnel à l'extérieur de la commune pour suivre des formations et certains besoins du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité d'autoriser ces agents à utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements qu'ils seront amenés à effectuer pour leurs formations professionnelles et les besoins du service à l'extérieur de la commune,
- AUTORISE Madame le Maire à procéder au paiement de ces frais.

Objet : N°22 Demande de subvention au titre de la dotation territoriale 2013

Madame le Maire explique au Conseil Municipal, la nécessité de rénover la toiture et la façade des bâtiments communaux.

L'ensemble de l'opération de réhabilitation est estimée à 100 835,22 € HT soit 120 598,92 € TTC (81 986,72 pour la façade, 38 612,20 pour la toiture).

Madame le Maire explique que des aides financières concernant ces travaux peuvent être sollicitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la rénovation de la toiture et la façade des bâtiments communaux dont le montant des travaux est estimé à 100 835,22 € HT soit 120 598,92 € TTC.**

➤ **Demande l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général de l'Ain au titre de la Dotation Territoriale 2013.**

➤ **Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.**

Objet : N°22 Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Vu la délibération en date du 5 septembre 2003 prescrivant la révision du PLU ;

Vu la délibération en date du 21 janvier 2011 relative au débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ;

Vu la délibération en date du 29 avril 2011 arrêtant le projet de révision du PLU ;

Vu l'arrêté municipal n°9 en date du 25 août 2011 mettant le projet de révision du PLU à enquête publique ;

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que le projet de révision du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L123-10 du code de l'urbanisme ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE D'APPROUVER, à l'unanimité des membres présents et représentés, la révision du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.

- **Conformément aux articles R. 123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera également publiée au recueil des actes administratifs (pour les communes de 3 500 habitants et plus ou les EPCI comportant au moins une commune d'au moins 3 500 habitants)**

- **Le PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.**

Commune couverte par un Schéma de Cohérence territoriale :

La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et après l'accomplissement des mesures de publicité.

Rapports Commissions

Action sociale et culturelle

Dans le cadre du contrat « Petite Enfance » la CAF souhaite regrouper tous les contrats garderie périscolaire au sein de la Communauté de Communes.

Réunion CAF le 4 juillet.

AJC propose un projet « ADOS » à savoir ouvrir un point d'accueil sur Garnerans, en présence d'un animateur.

Finances

Fin juin 37,16 % du budget dépensé.

Communication

Plaquette d'information à distribuer.

Les travaux de déploiement de la fibre optique ont débutés.

La Mairie restera ouverte tout l'été.

Prochaine réunion de la commission le 26/09 à 18h00.

Projet d'animation sur le thème de la Prairie à construire.

Urbanisme et environnement

Reprises tabouret aux Leynards.

Un nouveau panneau pour les randonnées doit être installé par la Communauté de Communes sur la Place de la Bascule. Proposition à faire pour l'installer Place de l'Eglise à proximité du parking, qui sera plus pratique pour les randonneurs.

VC1 : problème de sécurité dans le virage : l'accotement s'est affaissé lors du passage d'un bus.

Les travaux de réfection du parking derrière la mairie sont commandés.

Lecture d'un courrier de Monsieur Carante contestant l'alignement fait par la DDT. Les arguments avancés étant faux une réponse sera adressée rappelant les règles et l'alignement défini par arrêté.

Lecture d'un courrier de Monsieur Chagot se plaignant de différents problèmes de sécurité chemin de la gare (excès de vitesse, sens interdit, lumière, végétation, ...)

Suppression du panneau sens interdit à 1,50 m.

Les propriétaires bordant la voie ont été invités à effectuer les travaux d'élagage de leurs haies.

Compte-tenu des coûts, aucun travaux d'éclairage n'est envisagé.

Concernant la vitesse un courrier sera envoyé à la personne identifiée comme roulant vite régulièrement et des contrôles de vitesse pourraient être effectués. Les ralentisseurs posent des problèmes de bruit.

Questions diverses

Le Tour de France passe à Garnerans le 11 juillet.

La séance est levée à 23h30.

Prochain Conseil le Vendredi 31 août 2012 à 20 h 30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Le Maire,

Christiane THIBERT.